

## **L'avenir des régimes complémentaires de retraite; la perspective des personnes de 50 ans et plus**

Présenté devant le comité de réflexion sur l'avenir des régimes complémentaires de retraite de la Régie des Rentes du Québec

**10 février 2012**

## **L'avenir des régimes complémentaires de retraite : la perspective des personnes de 50 ans et plus**

Le Réseau FADOQ est heureux de constater que Mme la Ministre Boulet a mis sur pied un comité de réflexion sur l'avenir des régimes complémentaires de retraite (RCR) afin de poser concrètement les enjeux entourant les RCR et de réfléchir aux solutions envisageables pour éviter l'effondrement d'un pilier important de notre système de retraite.

En tant qu'organisation représentant 265 000 personnes de 50 ans et plus au Québec, le Réseau FADOQ remercie le comité de nous permettre de faire valoir le point de vue des travailleurs d'expérience et des retraités sur la question des RCR.

### ***1. UNE MEILLEURE PROTECTION EN CAS DE FAILLITE DE L'EMPLOYEUR***

La crise financière qui a sévi en 2008 et de laquelle nous subissons encore les revers aujourd'hui a entraîné à la fois des déficits dans plusieurs caisses de retraite et des difficultés financières chez plusieurs employeurs. Ce contexte a placé des milliers de retraités en grande difficulté économique, puisqu'ils ont subi des coupures importantes de leur rente.

Pourtant, les RCR font l'objet d'un contrat entre l'employeur et l'employé au moment de l'embauche de celui-ci. C'est donc un salaire que l'employé accepte de différer en vue de sa retraite. Ainsi, le Réseau FADOQ est convaincu que les retraités devraient avoir les mêmes droits que les travailleurs qui ont des paies à recevoir et être considérés comme des créanciers prioritaires en cas de faillite de l'employeur afin de protéger leurs droits.

Contrairement à cela, dans les dernières années, le gouvernement a acquiescé à des demandes à la pièce de la part de certains employeurs, comme ce fût le cas avec la compagnie Abitibi-Bowater. Par le biais des projets de loi 11 et 129, négociés entre l'employeur et le gouvernement, excluant les retraités des négociations, le gouvernement a permis à cet employeur d'étaler le remboursement du déficit de la caisse de retraite au-delà des délais prévus par la Loi sur les RCR. Ce type de mesure aléatoire et non transparente ébranle l'ensemble de la législation entourant les RCR et laisse craindre le pire pour les droits des retraités. Les retraités comprennent l'importance de maintenir en vie les industries porteuses d'emplois, mais cela ne doit en aucun temps se faire sur le dos des retraités. De plus, des balises et des mesures de contrôle doivent être imposées aux employeurs qui prévalent de ces prérogatives dans le cas où ils ne respecteraient

pas les ententes. Pour l'instant, rien ne démontre qu'Abitibi-Bowater fait réellement des efforts pour maintenir des emplois et respecter leurs engagements, bien au contraire, et ce, contrairement à ce qui avait été entendu avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Régie des Rentes du Québec (RRQ).

## *2. DES MÉCANISMES DE SURVEILLANCE EFFICIENTS*

Cette constatation nous emmène également à proposer que les pouvoirs de surveillance et de contrôle de la RRQ soient accrus. Ayant comme responsabilité d'appliquer la Loi sur les RCR, la RRQ devrait avoir les ressources et l'autorité pour détecter systématiquement les situations qui mettent en péril la viabilité de certains RCR et ainsi que pour imposer des mesures punitives à ceux qui ne respectent pas les règlements ou qui ont des comportements de gestion non éthiques.

Il devrait être imposé aux gestionnaires des caisses de retraite d'adopter de saines pratiques d'administration afin d'éviter les dérapages que nous avons connus récemment. Une politique de placement basée sur une philosophie du « bon père de famille » devrait être exigée à tous, quitte à séparer les fonds des retraités et celui des cotisants actifs afin de respecter la capacité de chacun des groupes à prendre des risques financiers. La RRQ devrait également avoir un droit de regard sur les prévisions des actuaires des régimes de retraite et, dans les cas où cela est nécessaire, obliger ces derniers à plus de conservatisme afin d'éviter un optimisme étourdi quant aux rendements futurs des placements. La RRQ devrait également empêcher tout congé de cotisation de l'employeur. Cette pratique a trop souvent eu des répercussions désastreuses pour les cotisants et les retraités, qui en cas de mauvais rendement, comme ce fût le cas dans les dernières années, n'ont pas de coussin financier nécessaire pour faire face à leurs obligations de versement de rente.

## *3. UN DISCOURS SOCIÉTAL À FAIRE ÉVOLUER*

Dans le discours populaire, particulièrement depuis les derniers mois, les retraités qui bénéficient de RCR sont vilipendés dans les médias et sont dépeints comme des enfants gâtés, et ce, au détriment de tout le reste de la société. Or, ceci est entièrement faux. Premièrement, ces femmes et ces hommes qui ont des RCR ont également un revenu plus intéressant que plusieurs autres aînés, et contribuent, par le biais de leur impôt et de leur consommation à la vitalité économique du Québec. Deuxièmement, ces retraités ont travaillé pour ce revenu, ils ne l'ont pas volé aux générations suivantes. Alors qu'ils auraient pu placer leur argent dans des placements sécuritaires, ils ont fait confiance à un régime collectif pour gérer leurs

avoirs. Maintenant, lorsqu'ils osent se plaindre de voir leurs rentes coupées, ils sont perçus comme des menaces à l'équilibre intergénérationnel. Pourtant, ce ne sont pas les retraités qui creusent le fossé entre les générations, mais plutôt la gestion laxiste et irresponsable qui a été, pendant de nombreuses années et encore aujourd'hui, l'apanage de plusieurs caisses de retraite.

En conclusion, le Réseau FADOQ espère que les travaux du comité de réflexion porteront sur des solutions positives qui toucheront la saine gestion des caisses de retraite et non pas sur des solutions faciles et inefficaces qui viseraient à sabrer dans les droits des retraités.